



Mission de commissariat aux comptes – Rapport d'audit légal des comptes de l'exercice 2020

YOUSSOUF EL YEDALY

Commissaire Aux Comptes





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lettre d'opinions

YOUSSOUF EL YEDALY

Commissaire aux comptes

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société des

Chantiers Navals de Mauritanie

Nouadhibou, le 18 février 2021

Monsieur,

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par arrêté N° 0074/MEF/DTF en date du 21 décembre 2017, nous avons procédé à l'audit légal des comptes de la société des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM) arrêtés au 31.12.2020. L'établissement de ces états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de l'entreprise.

Nous avons effectué notre mission en conformité avec les normes en usage dans la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences qui permettent d'obtenir l'assurance raisonnable que tous les problèmes pouvant avoir une incidence significative sur les États Financiers audités, ont été identifiés.

Les travaux d'audit comprennent également une évaluation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par les dirigeants pour l'arrêtée de la situation finale et l'appréciation de sa présentation d'ensemble.

Nous considérons que les diligences appliquées donnent une base raisonnable à notre opinion.

1/Présentation des données de la comptabilité de 2020

L'identification des données clefs de ces états financiers est la suivante (en MRU) :

Données clefs des états financiers	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	656 556 139	492 692 581	424 585 339
Situation nette	314 162 895	342 465 371	295 701 146
Résultat de l'exercice	-28 302 477	46 764 235	31 751 430

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSEOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Considérant le contexte particulier de l'année 2020, et conscient de la difficulté liée à la mise en pratique de recommandations au sujet des options de comptabilisation du chiffre d'affaires, nous avions conduit deux missions d'intérim dans l'objectif de rester informés par rapport à l'évolution des choses.

Ceci nous a permis de rédiger une lettre au management de la société, lettre traitant les options pratiques pour l'application de l'approche crédit-bail prescrite par le plan comptable de 1996.

Également, nous avions pris part aux inventaires des valeurs d'exploitation (matières premières et consommables), et avions pris connaissance de l'approche suivie pour la valorisation des produits en cours de production (en cours de production des bateaux).

Malgré le contexte international de l'année 2020, la situation nette de la société ne s'est pas détériorée, et le management de la société est arrivé à satisfaire une bonne partie de ses engagements sociaux et en terme de mobilisation de ressources externes (convention avec la CDD) en plus d'une belle performance en matière de vente directe.

2/Observations

2.1. comptabilisation du chiffre d'affaires

Lors de nos précédentes missions d'audit légal (de 2017 à 2019), nous avions formulé des observations par rapport à l'approche comptable suivie par la société pour la comptabilisation des locations ventes. Notre recommandation d'engager une réflexion sur la teneur juridique des contrats avait été suivie et mise en pratique par la société. Le spécialiste en droit des affaires, sollicité par le management de la société, avait lui aussi soutenu notre proposition de changer le terme "Location – vente" objet des contrats, par celui de "Vente à termes".

Le processus a bien été lancé et la Direction Générale s'était donné comme date limite le 15 mars 2020 pour reformuler les contrats et être en conformité avec le plan comptable Mauritanien pour ce qui concerne la bonne imputation comptable du chiffre d'affaires, à savoir la vente à termes. Suite à cette solution acceptée par la Direction Générale de la société, nous avions abandonné la réserve sur les comptes au titre de l'exercice 2019. Cependant, le processus n'a pu être achevé, et la société a continué à pratiquer la même approche comptable.

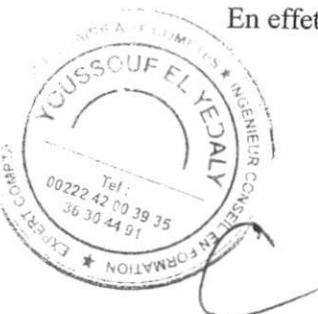
Notre position de privilégier la révision des contrats au lieu de maintenir la recommandation d'appliquer les prescriptions du PCN de 1966 en ce qui concerne l'approche dite de crédit-bail, trouve sa justification au travers les éléments d'information qui suivent :

- (i) Les termes du contrat modèle de "location – vente" ne contient pas d'informations techniques et financières facilitant la comptabilisation des contrats selon l'approche crédit – bail ;

En effet, une relecture du modèle appliqué révèle les données suivantes :

Données à considérer

Prix de cession	4,500,000 MRU
Durée totale de l'opération	42 mois, soit 3,5 ans
Acompte	1,350,000 MRU (30% du prix)
Nombre d'échéances	36 sur 3 ans.
Échéance	87,500 MRU
Durée de vie du bien	Non définie par le contrat.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il ressort de la relecture, que les contrats ne prévoient pas un prix pour la levée de l'option d'achat. Aucun taux de rémunération de la location-vente n'est fixé. Les accomptes reçus pourraient, dans ce cas être assimilés à des paiements à la commande et non des avances clients. Aucune possibilité de comptabiliser le produit de la location - vente, en l'absence d'un taux rémunératoire connu ;

- (iii) Difficulté de définir le cout de production à travers lequel le bien pourra être comptabilisé en immobilisation. Devant cette situation, et puisque c'est la société qui produit les embarcations, le recourt à l'approche dite de crédit – bail serait similaire à, soit un transfert de l'intégralité des charges engagées en produit pour ensuite les immobiliser, soit considérer le prix de vente comme celui de production. Dans les deux cas, les résultats de société seraient voisins de zéro (capitalisation des frais et charges), soit négatifs considérant les frais et charges ne concernant pas la production (frais non imputables au cout de production). Cette difficulté trouve son origine dans l'absence d'un système formel de comptabilité analytique ;
- (iv) Absence d'éléments techniques facilitant la détermination du fait générateur à travers lequel le management de la société décidera du rattachement des couts et frais à tel ou tel exercice. En effet, l'entrée au patrimoine de la société en dépend tout comme la détermination du niveau technico-financier d'avancement des travaux de production nécessaires pour le calcul exact de la production en cours devant être comptabilisée en "immobilisations en cours", considérant l'approche dire de crédit – bail en plus de la production de l'entreprise pour elle – même.


(v) Cette insuffisante trouve sa raison dans le manque de supports et de rapports techniques permettant de connaître les dates de début et de fin de production. Plusieurs pistes avaient été explorées par le management de la société ;

(vi) La durée de vie de l'embarcation est de 8 ans environ, selon les prescriptions du code général des impôts, source incontournable de la comptabilité générale des entreprises Mauritanienes. L'application de taux conforme à la durée du contrat de "crédit – bail" préconisé par le PCN de 1996, aura comme conséquence un niveau de dotation aux amortissements lourd à supporter par la société, et une éventualité de redressement en cas de contrôle fiscal ;

Compte tenu de ce qui précède, et tenant compte du fait que la revision des contrats n'a pu être mise en pratique, nous reconduisons notre observation portant sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, et recommandons vivement à la Direction Générale de la Société de procéder à la reduction du risque sur les états financiers à travres :

- ☞ La limitation de la location – vente à moins de 20% du chiffre d'affaires annuel avec un suivi plus rigoureux des soldes et avances clients ;
- ☞ La conception et automatisation d'un système de comptabilité analytique. L'absence d'un tel système a un impact très important sur la valorisation des stocks en cours de production. Le cout de production

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

n'est pas encore maîtrisé à 100%. Il dépend à grande échelle de l'imputation rationnelle de charges indirectes particulièrement en période de baisse d'activité ;

- ☞ La documentation de l'ensemble du processus de production des embarcations. Cette dernière mesure est de nature à déterminer le fait générateur obligatoire pour la constatation des en cours d'immobilisations et niveau de production à comptabiliser au niveau des produits.

Le rapport contient une analyse plus approfondie de la question de comptabilisation du chiffre d'affaires.

2.2. Valorisation des en cours de production

Le processus de valorisation des en cours de production a connu une nette amélioration. Cependant, l'insuffisante de l'approche de calcul des coûts complets par embarcations a conduit à l'application d'un coût de production plus élevé que le prix de vente.

Nous avions signalé ce fait lors de notre intervention sur les comptes de l'exercice 2017. À cette époque, nos simulations avaient permis d'estimer le coût analytique (imputation rationnelle), à 4,3 Millions de MRU. Aujourd'hui, et considérant le poids de charges indirectes sur une production impactée par le relâchement des échanges commerciaux, le coût est encore plus élevé.

Cette situation particulière nous conduit à recommander la mise en place d'un système moderne de comptabilité analytique et de gestion de la chaîne logistique (approche par projet).

2.3. Valeurs d'exploitation – matières premières et consommables

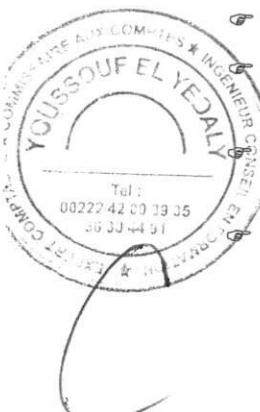
Les inventaires physiques ont été réalisés par le management de la société. Nous avions pris part à ces inventaires physiques et avons formulé des recommandations pour améliorer la qualité des résultats obtenus.

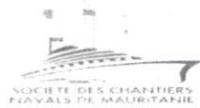
Nous attirons votre attention sur le fait que le système automatisé mis en place par la direction de la société n'est pas encore optimal. Les fonctions d'administrateur du système, de responsables de saisie et de consultation sont à définir.

A cela s'ajoute le fait que l'interface avec la comptabilité générale n'est pas encore mise en place, ce qui a eu un impact important sur les comptes de l'exercice 2020 à travers la comptabilisation des variations de stocks.

En l'absence de cette interface, il est fortement recommandé :

- ☞ La réalisation des inventaires physiques mensuels et leur prise en considération en comptabilité ;
- ☞ L'activation de la fonction d'audit interne afin d'identifier les erreurs de comptabilisation, de saisie et de valorisation des stocks ;
- ☞ La mise en place d'une solution pour la prise en charge des livraisons partielles et stocks en cours de route ;
- ☞ L'organisation physique des éléments en stocks et la spécialisation des magasins et autres lieux de stockage.





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSEOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.4. Les immobilisations et inventaires physiques c

Il est recommandé d'automatiser la gestion et le suivi des actifs immobilisés de la société. La réalisation d'inventaires et la codification ne suffisent pas à elles seules de garantir la sauvegarde des biens de la société.

2.5. Etat et comptes rattachés

Il est recommandé de procéder dans un délai court à la régularisation des impôts et taxes collectés pour le compte du trésor public, notamment l'IMF et l'ITS. Il s'agit d'une reconduction de la réserve formulée auparavant. En parallèle, il est recommandé de procéder de façon régulière aux déclarations sociales et fiscales en vigueur.

2.6. Manuel de procédures et contrôle interne

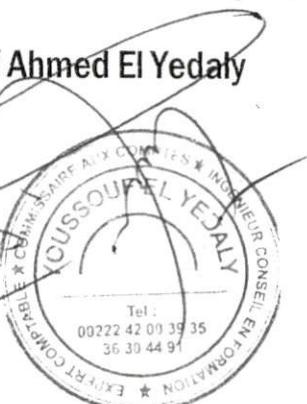
L'entreprise s'est engagé dans un processus de conception d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières. La finalisation rapide des dites procédures est de nature à permettre l'évaluation du système de contrôle interne.

Une fois le document finalisé, il fera l'objet d'examen et d'évaluation de notre part, ainsi que son impact sur la sauvegarde des biens de l'entreprise.

Sous réserve de l'incidence des observations ci-dessus, nous certifions que les états financiers de la société CNM au 31 décembre 2020, arrêtés sous la responsabilité de la Direction Générale, sont sincères et reflètent l'image fidèle de la société à la date de l'arrêté comptable.

Le Commissaire aux Comptes

Youssouf Ahmed El Yedaly



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSEF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Contenu du rapport

Actif

Passif

Compte de résultat

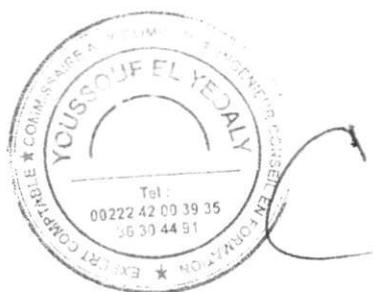
Analyse des options comptables suivies par la CNM

Revue de la performance de la société

Analyse des comptes – annexés aux états financiers

Annexe au rapport

Balance au 31 decembre 2020



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

ACTIF	MONTANT BRUTS	AMORTIS. & PROVISIONS	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
FRAIS & VALEURS IMMOBILISES	43 964 036	18 818 945	25 145 090	12 062 936
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 807 106	61 149 162	159 657 944	155 360 212
HANGAR USINE	56 677 952	19 837 284	36 840 668	39 674 566
CONSTRUCTIONS	21 286 997	4 069 440	17 217 557	18 031 878
AAI DES CONSTRUCTIONS	4 877 743	732 354	4 145 389	2 201 219
MATERIEL D'EXPLOITATION	20 109 762	3 533 415	16 576 347	14 479 215
EQUIPEMENT SUIVANT CCM	1 909 039	477 260	1 431 779	1 527 231
MATERIEL D'EXPLOITATION COMECA	21 023 836	10 065 671	10 958 165	12 009 357
MOULE 1	21 755 530	7 614 436	14 141 095	15 228 871
MOULE 2	7 937 372	1 984 344	5 953 028	6 349 897
MOULE 19M	40 251 443	4 025 144	36 226 298	38 238 870
MOULE 7M	961 367	96 137	865 230	913 298
MOULE 3	5 655 088	282 754	5 372 334	
BATEAU 7M TAAHOUDATY 1	295 870	0	295 870	
MATERIEL DE TRANSPORT	3 991 950	3 991 950	0	0
MATERIEL DE TRANSPORT COMECA	2 130 734	2 130 734	0	0
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 332 167	1 117 269	4 214 898	2 756 388
MATERIEL INFORMATIQUE COMECA	30 300	21 210	9 090	12 120
MOBILIER DE BUREAU	3 102 430	850 100	2 252 330	1 599 423
MOBOLIER DE BUREAU COMECA	39 800	27 860	11 940	15 920
AGENCEMENT-INSTALLAT-AMENAGEMENT	2 320 238	291 802	2 028 436	2 321 960
AGENCEMENT-INSTALLAT-AMENAGEMENT-SAV	1 117 490	0	1 117 490	
IMMOBILISATIONS EN COURS	35 329 423		35 329 423	40 156 375
NOUVEAU HANGAR CNM + Moule 3	35 329 423		35 329 423	40 156 375
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 030		22 030	15 380
Dépôt de cautionnement	22 030		22 030	15 380
	TOTAL	300 122 595	79 968 108	220 154 488
Stock Marchandises	5 894 531		5 894 531	0
Stock Matières & consommables 14 M	19 037 421		19 037 421	49 080 962
Stock Matières & consommables 19 M	6 940 761		6 940 761	2 181 100
Stock des encours de production 14M	67 135 945		67 135 945	5 035 334
Stock Produits finis 19M	45 702 863		45 702 863	39 456 861
Stock Produits finis 7M	576 169		576 169	576 169
	TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION	145 287 691	0	145 287 691
Fournisseurs débiteurs étrangers	59 469 891		59 469 891	56 338 461
Fournisseurs débiteurs locaux	8 437 054		8 437 054	
Clients & comptes rattachés	210 240 277		210 240 277	122 517 333
Effets à recevoir	2 275 000		2 275 000	
Personnel & comptes rattachés	1 883 630		1 883 630	1 863 301
Débiteurs divers	569 170		569 170	680 000
Banque	8 192 641		8 192 641	7 318 514
Caisse	21 297		21 297	23 643
	TOTAL VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES	291 088 961	0	291 088 961
CHARGES CONSTATE D'AVANCE	25 000		25 000	26 000
	TOTAL	25 000	0	25 000
	TOTAL GENERAL	736 524 247	79 968 108	656 556 139
				492 692 582



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSEOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

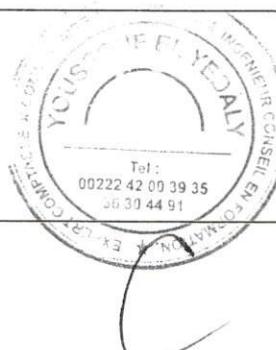
PASSIF	VALEUR NETTE 31/12/2020	VALEUR NETTE 31/12/2019
CAPITAL	300 000 000	300 000 000
Capital	300 000 000	300 000 000
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
RESULTAT ANTERIEUR	42 465 371	-4 298 853
RESULTAT DE LA PERIODE	-28 302 477	46 764 225
TOTAL SITUATION NETTE	314 162 895	342 465 372
Dettes financières	35 000 000	37 577 227
TOTAL DETTES A LONG & MOYEN TERME	35 000 000	37 577 227
DETTE A COURT TERME		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 053 548	5 054 373
Fournisseurs et comptes rattachés	120 013	
Clients créditeurs	128 746 719	
Personnel et comptes rattachés	2 176 108	0
Etat et autres collectivité publiques	108 499 260	101 564 342
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 337 371	5 356 121
Créditeurs divers	572 572	674 188
Emprunts à court terme		
Concours bancaires	43 887 654	959
TOTAL	307 393 245	112 649 983
TOTAL GENERAL	656 556 139	492 692 582



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Resultat – Charges

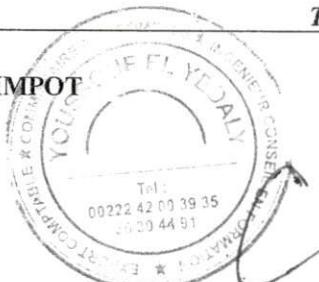
CHARGES	EXPLOITAT°	HORS EXPLOITAT°	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITAT° & HORS EXPLOITAT°				
Achat Marchandises SAV	6 950 213		6 950 213	102 600
Variations des Stocks Marchandises SAV	-5 894 531		-5 894 531	
Achat Moteurs, Kits, MP & Consommables 14M	85 968 401		85 968 401	180 377 605
Achat Moteurs, Kits, MP & Consommables 19M	6 246 003		6 246 003	16 363 990
Achat Moteurs, Kits, MP & Consommables 7M	295 870		295 870	
Variations des Stocks de MP Bateau 14M	30 043 540		30 043 540	-33 742 499
Variations des Stocks de MP Bateau 19M	-4 759 661		-4 759 661	-459 845
Variations des Stocks En-Cours	5 035 334		5 035 334	
Achats d'approvisionnements non stockés	4 211 869		4 211 869	4 956 180
Achats de sous-traitance			0	0
Charges externes liées à l'investissement	20 022 266		20 022 266	3 320 642
Charges externes liées à l'activité	25 379 771		25 379 771	20 160 063
SOUS-TOTAL : CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	173 499 075	0	173 499 075	191 078 736
Charges et pertes diverses	4 226 081		4 226 081	1 703 851
Charges exceptionnelles	794 356		794 356	0
Frais de personnel	52 956 261		52 956 261	35 620 409
Impôts et taxes	27 244		27 244	
Charges financières	1 031 064		1 031 064	2 577 227
Dotations aux amortissements	14 038 365		14 038 365	13 936 765
Dotations aux provisions			0	
Solde créditeur : Perte				52 247 305
TOTAL	246 572 446	0	246 572 446	297 164 294
DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF				
Valeurs des éléments cédés				
Frais annexes de cession transférés				
Solde créditeur : PLUS VALUE DE CESSION				
		TOTAL	0	0
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation (solde débiteur)				
Résultat hors exploitation (solde débiteur)				
Moins value de cession				
Solde créditeur : BENEFICE AVANT IMPOT				
		TOTAL	0	52 247 305
		TOTAL	0	52 247 305
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Perte avant impôt			25 732 844	
Impôts (Redevance d'administration 2%)			2 569 633	5 483 080
Solde débiteur : RESULTAT NET DE LA PERIODE (Bénéfice)				46 764 225
		TOTAL	28 302 477	52 247 305



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Resultat - Produits

PRODUITS	EXPLOITAT°	HORS EXPLOITAT°	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITAT° & HORS EXPLOITAT°				
Vente de bateaux	124 700 000		124 700 000	274 154 000
Produits des activités annexes			0	5 090 000
Ventes SAV	3 674 340		3 674 340	586 041
Location de 7M	107 320		107 320	
Variation de stock 14M	67 135 945		67 135 945	
Variation de stock 19M	6 246 003		6 246 003	16 918 689
Production immobilisée 7m	295 870		295 870	
Frais à immobiliser	15 614 332		15 614 332	
Solde débiteur : PERTE				
SOUS-TOTAL : PRODUCTIONS	217 773 810	0	217 773 810	296 748 730
Produits et profits exceptionnels		3 065 792	3 065 792	415 564
Subventions d'exploitation				
Produits financiers				
Reprise sur amortissements et provisions				
Frais à immobiliser ou à transférer				
Solde débiteur : PERTE			25 732 844	
TOTAL	217 773 810	3 065 792	246 572 446	297 164 294
DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF				
Prix de cession				
Amortissements				
Solde débiteur : MOINS VALUE DE CESSION				
		TOTAL	0	0
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation (solde créditeur)			0	
Résultat hors exploitation (solde Débiteur)			0	
Plus-value de cession				
Engagement à réinvestir				
Solde débiteur : PERTE AVANT IMPOT				
		TOTAL	0	0
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Résultat avant impôt			0	52 247 305
Solde Débiteur : RESULTAT NET DE LA PERIODE (PERTE)			28 302 477	
		TOTAL	28 302 477	52 247 305



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Analyse des options comptables suivies par la CNM

1. L'approche suivie pour la comptabilisation du chiffre d'affaires des locations - ventes

Le conseil d'administration de la CNM, en date du 15/09/2020, a pris la décision de changer l'approche de comptabilisation des contrats dits de "location - vente", afin de se conformer aux dispositions du plan comptable Mauritanien ainsi qu'aux recommandations du Commissaire aux Comptes.

La révision des contrats, auparavant retenue comme solution, n'est plus adaptable au contexte de la société, et ce tenant compte des nouvelles dispositions prises pour l'assurance des bateaux sur les fonds de la société, le fait que les bateaux objet de location - vente restent la propriété de la société tel que stipulé au niveau du Ministère de la pêche, et considérant en dernier le fait que les clients ont rejetés l'idée de résigner les contrats malgré les avantages que cela offre pour eux en terme de possession des biens sous leur contrôle.

Ainsi, l'approche de comptabilisation selon le mécanisme de crédit - bail impliquerait un changement intégral d'approches et de comportements vis-à-vis de la gestion des clients ainsi que le traitement des avances reçues.

1. Selon l'approche dite de crédit-bail préconisée par le plan comptable Mauritanien, le preneur n'a pas le droit d'inscrire le bien dans son actif. Il appartient à l'entreprise émettrice de considérer les biens comme faisant partie de leurs actifs.

2. Dans le cas de la société CNM, les produits sont fabriqués par la société. Il ne s'agit pas de biens acquis pour être revendus sous forme de crédit-bail. Ceci impliquerait le passage par les comptes de production de l'entreprise pour elle.

Afin de cerner cet aspect, il serait opportun de connaître les couts exacts de production, les délais de production et les dates d'entrée en patrimoine (livraison aux preneurs). Tous ces éléments sont utiles



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

pour évaluer les couts avec lesquels le bien doit être comptabilisé en production, en immobilisation en cours et en immobilisation corporelle.

3. Les règles de calcul des amortissements préconisées par le code général des impôts, sont à appliquer. Il est préconisé de procéder à l'amortissement des bateaux neufs sur une durée de 8 ans.

4. La prise en compte de cette approche, impliquerait la régularisation des comptes des années passées. Une simulation pourra être faite afin de mesurer l'impact sur les comptes de 2016 à 2019, puis une application sur les cas de 2020.

Les résultats des exercices passés (2016 à 2019), pourront être impactés. La démarche à suivre devra rester cohérente et prudente, avec une prise de risques au niveau du cout des embarcations à considérer.

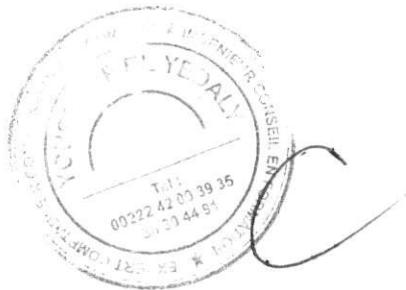
Plusieurs hypothèses pourraient être mises sur table et discutées.

5. La mise en pratique des recommandations du commissaire aux comptes appuyées par la lettre du Ministère des Finances, et la décision prise par le conseil d'administration, nécessiteraient la mise à disposition des données technico-financières qui suivent :

a. Le tableau récapitulatif des informations sur la fabrication des bateaux : date de début de production (estimation pour 2017, 2018 et 2019), date de fin de production (livraison aux preneurs), mode de transaction retenu (location - vente, ou cash), le prix de vente ;

b. La considération d'une série d'hypothèses :

- Le prix de vente est le même que celui de production. Absence d'une comptabilité analytique (réexamen des contrats de location - vente). au cas où les contrats prévoient une clause de prix pour la levée de l'option d'achat, ou une rémunération séparée du prix de vente, ceux - ci devront être retenus dans l'approche comptable ;
- La date de livraison au preneur est la date d'entrée en patrimoine du bien ;
- Les années d'utilisation des biens correspondent aux taux d'amortissement préconisés par le code général des impôts, soit 8 ans ;
- Le tableau de l'échéancier des clients mis à jour et soldes confirmés par les clients ;
- La planification de la production en lien avec les commandes - clients déjà confirmées et dont les avances sont reçues. Il serait opportun de créer un lien entre la commande reçue au niveau de la Direction Commerciale, l'ordre de fabrication au niveau de la Direction de Production et le suivi des contrats – trésorerie en particulier – au niveau de la DAF.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSEOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Reexamen des contrats dits de "location-vente"

Une relecture des contrats de location – vente, exemple du bateau 126, nous amène à considérer les éléments suivants :

Éléments	Données à considérer
Prix de cession	4,500,000 MRU
Durée totale de l'opération	42 mois, soit 3,5 ans
Acompte	1,350,000 MRU (30% du prix)
Nombre d'échéances	36 sur 3 ans.
Échéance	87,500 MRU
Durée de vie du bien	8 ans (prescriptions du code général des impôts).

Il ressort de ce réexamen que les contrats ne prévoient pas un prix pour la levée de l'option d'achat. Aucun taux de rémunération de la location-vente n'est fixé. Les acomptes reçus pourraient, dans ce cas être assimilées à des paiements à la commande et non des avances clients. Aucune possibilité de comptabiliser le produit de la vente – local, en l'absence d'un taux convenu et d'un coût analytique pouvant être considéré comme valeur de production et d'entrée en patrimoine.

Impact des assurances sur l'analyse des contrats et traitement comptable adéquat

La société s'est acquitté d'une bonne partie des primes d'assurance des bateaux donnés en location-vente. Le simple fait que la société engage des fonds pour cette transaction pourra justifier à lui seul que les bateaux sont la priorité de la société et qu'ils doivent figurer à son actif.

Le traitement comptable à réservé à cette transaction trouve sa justification au niveau des contrats où il est stipulé que le preneur s'engage à payer les frais d'assurance du bateau acquis. Or, le bateau n'est pas encore sous son contrôle, le transfert de tous risques n'a pas encore y lieu. De ce fait, les sommes engagées par la société pourront être traitées comme "**frais à imputer sur des tiers**" et ainsi ils doivent figurer en haut du bilan cote actif et ne pas être déduites du résultat de l'exercice sous forme de charges.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de suivi des produits croisés aux dates de livraison

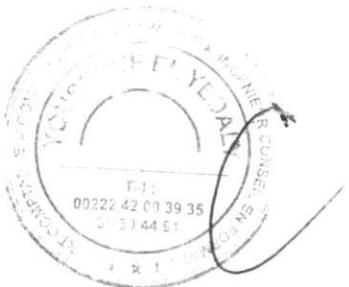
Le test de cohérence réalisé entre le tableau récapitulatif du chiffre d'affaires par exercice, et celui annexé aux dossiers d'assurance pour la définition de l'année de production, fait ressortir les manquements suivants :

- Un décalage important entre l'année de production et l'année de livraison au niveau des exercices 2017 et 2018 ;
- Une assurance payée sur des bateaux ayant fait l'objet de vente en espèce ;
- Une assurance de bateaux ayant été vendus deux années plus tard ;
- Deux bateaux ayant été vendus sous forme de location-vente, n'ont pas fait l'objet d'assurance ;
- Le tableau illustre le décalage entre la date de comptabilisation du CA et celle de la livraison au preneur. Ceci présente un handicap quand à la définition de la notion de chiffres d'affaires et celle de la date d'entrée en actif en cas de changement de méthodes comptables.

2. Option retenue pour la comptabilisation des valeurs d'exploitation – Production en cours

Les bateaux en cours de production à la fin de l'exercice sont valorisés selon l'approche "Imputation rationnelle". Le management de la société détermine le niveau de production sur la base de critères liés à l'avancement technique de la production de chaque bateau. Une note de service est publiée annuellement pour déterminer les pourcentages d'avancement de chaque bateau non achevé au 31 décembre de l'année. Sur ce taux, est appliqué le cout de production calculé sur une base analytique. L'approche est acceptable.

Cependant, et en l'absence d'un système de comptabilité analytique fiable et documenté, l'approche aboutit à un cout de production le plus souvent supérieur au prix de vente lui-même. Ceci est dû au fait qu'en réalité on transfert les charges de l'exercice à plus de 90%. La mise en place d'un système de comptabilité analytique devient plus que jamais urgente. Nos simulations sur les comptes de l'exercice 2017 avaient abouti à un cout de production de 4,3 millions de MRU.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.

YOUSSEOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

3. Option retenue pour la comptabilisation des emprunts contractés auprès de la CDD

Un changement de méthode de comptabilisation, intervenu en 2020, a permis de comptabiliser en charges les frais financiers liés aux deux emprunts CDD. Le principal demeure au passif des états financiers.

La mécanique mise en place pour le remboursement des deux emprunts, rend complexe le suivi des remboursements par les preneurs de bateaux auprès de la CDD. En effet, des bons à aval avaient été signés par le management de la société pour garantie de remboursement en cas de défaillance des preneurs de bateaux.

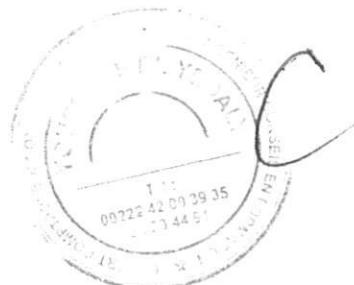
Seulement, la société ne dispose pas souvent d'informations utiles pour ajuster à la fois le niveau de la dette au passif et celui de la garantie.

La récente convention signée avec la CDD porte sur une facilité de trésorerie liée à des performances en terme de production et de recouvrement de créances.

4. Option retenue pour la comptabilisation des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées selon l'approche dite de "cout historique", sur lesquelles le management de la société pratique les amortissements selon les taux en vigueur.

L'absence d'une gestion automatisée des immobilisations portent préjudice à un suivi plus rigoureux du patrimoine de la société et de valorisation des éléments sortis ou détériorés à cause d'incendies ou autres causes.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Revue de la performance de la société

Cette partie du rapport est destinée à fourniture des données financières sur la performance de la société entre 2017 et 2020.

<i>Actif en MRU</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Actif immobilisé :	220 154 487,00	207 594 903,00	154 236 372,00	115 159 746,00
Immobilisations incorporelles	25 145 090,00	12 062 936,00	11 884 414,00	13 501 429,00
Immobilisations corporelles	159 657 944,00	155 360 213,00	142 283 218,00	97 540 220,00
Immobilisations en cours	35 329 423,00	40 156 374,00	53 360,00	4 102 717,00
Immobilisations financières	22 030,00	15 380,00	15 380,00	15 380,00
Actif circulant :	436 376 651,00	285 097 679,00	270 348 967,00	244 504 316,00
Stocks et en-cours	145 287 691,00	96 330 426,00	61 985 529,00	8 208 260,00
Clients et comptes rattachés	210 240 277,00	122 517 333,00	125 032 752,00	113 400 000,00
Autres créances et comptes de régularisation	72 634 745,00	58 881 763,00	56 564 727,00	113 718 091,00
Disponibilités	8 213 938,00	7 342 157,00	26 765 959,00	9 177 965,00
Compta d'attente - Actif	25 000,00	26 000,00		
TOTAL ACTIF	656 556 138,00	492 692 582,00	424 585 339,00	359 664 062,00
<i>Passif en MRU</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capitaux propres	314 162 895,00	342 465 372,00	295 701 147,00	263 423 300,00
Capital	300 000 000,00	300 000 000,00	300 000 000,00	300 000 000,00
Prime d'émission				
Réserve légale				
Report à nouveau				
Résultat antérieur	42 465 372,00	(4 298 853,00)	(36 050 283,00)	(31 576 821,00)
Résultat net de l'exercice	(28 302 477,00)	46 764 225,00	31 751 430,00	(4 999 879,00)
Emprunts et dettes financières	35 000 000,00	37 577 227,00	25 000 000,00	-
Provisions pour risques et charges				
Passif circulant	307 393 243,00	112 649 983,00	103 884 192,00	96 240 762,00
Clients créditeurs	128 746 717,00			
Fournisseurs et comptes rattachés	15 173 561,00	5 054 373,00	10 540 511,00	1 136 583,00
Autres dettes et découverts	119 585 311,00	107 595 610,00	93 343 681,00	95 104 179,00
Concours bancaires	43 887 654,00			
TOTAL PASSIF	656 556 138,00	492 692 582,00	424 585 339,00	359 664 062,00


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

<i>Compte de résultat en MRU</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Chiffre d'affaires direct	124 700 000,00	274 154 000,00	154 354 000,00	138 800 000,00
Produits des activités annexes		5 090 000,00	735 135,00	182 100,00
Production immobilisée et frais à immobiliser	15 910 202,00			
Vente SAV et location 7m	3 781 660,00	586 041,00		
Variation de stocks	73 381 948,00	16 918 689,00	44 925 812,00	(20 000 000,00)
Produits et profils exceptionnels	3 065 792,00	415 564,00	75 005,00	62 545,00
Subvention d'exploitation			10 440 753,00	
Reprise sur amortissements				4 678 376,00
Produits d'exploitation	220 839 602,00	297 164 294,00	210 530 705,00	123 723 021,00
Achats consommés	128 097 038,00	167 598 031,00	127 131 417,00	86 076 716,00
Charges de personnel	52 956 261,00	35 620 409,00	12 218 804,00	11 618 040,00
Dotations aux amortissements et provisions	14 038 365,00	13 936 765,00	10 157 626,00	13 107 924,00
Impôts et taxes	27 244,00			
Autres charges d'exploitation	51 453 538,00	25 184 556,00	26 184 348,00	15 027 888,00
Charges d'exploitation	246 572 446,00	242 339 761,00	175 692 195,00	125 830 568,00
Résultat d'exploitation	(25 732 844,00)	54 824 533,00	34 838 510,00	(2 107 547,00)
Charges financières nettes		2 577 227,00		112 690,00
Résultat courant avant impôts	52 247 306,00	34 838 510,00	(2 220 237,00)	
Taxe Unique	2 569 633,00	5 483 080,00	3 087 080,00	2 779 642,00
Résultat Net	(28 302 477,00)	46 764 226,00	31 751 430,00	(4 999 879,00)

Analyse par les ratios

Ratios de structure	25/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Structure de l'actif immobilisé	0,34	0,42	0,36	0,32
Endettement	0,11	0,11	0,08	0,00
Actif circulant/Actifs nets	0,66	0,58	0,64	0,68
FDR	128 983 408,00	172 447 696,00	166 464 775,00	148 263 554,00
Ratios de liquidité				
Liquidité immédiate	0,03	0,07	0,26	0,10
Liquidité réduite	0,71	1,15	1,46	1,27
Liquidité générale	1,18	2,01	2,06	1,36
Délai de rotation clients	615,38	163,12	295,66	298,21
Délai de rotation dettes exploitation	43,24	11,01	30,26	4,82
Stocks disponibles en jour	413,98	209,79	177,96	34,81
Résultat net / Capitaux propres	-0,09	0,14	0,11	-
BFR	48 134 725,00	106 197 776,00	83 134 089,00	25 367 498,00

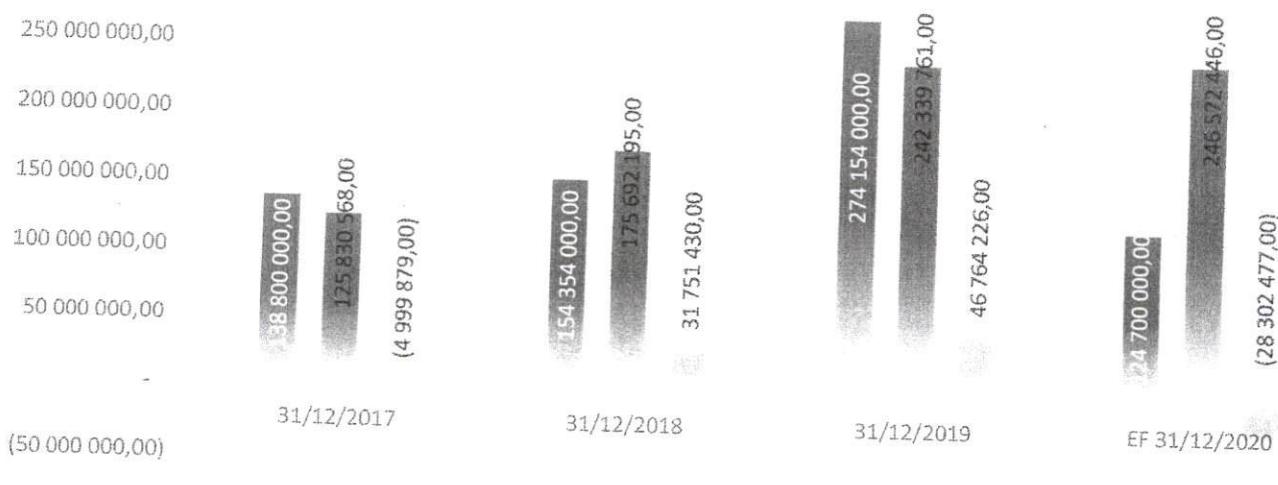
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE 2020.
YOUSSEOUF EL YEDALY – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Composition du compte de résultats

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires et produits exploitation	220 839 602,00	297 164 294,00	210 530 705,00	123 723 021,00
- coût des ventes	128 097 038,00	167 598 031,00	127 131 417,00	86 076 716,00
Marge brute	92 742 564,00	129 566 263,00	83 399 288,00	37 646 305,00
- frais administratifs et commerciaux	104 437 043,00	60 804 965,00	38 403 152,00	26 645 928,00
EBITDA	(11 694 479,00)	68 761 298,00	44 996 136,00	11 000 377,00
- Amortissements	14 038 365,00	13 936 765,00	10 157 626,00	13 107 924,00
- Provisions				
Résultat opérationnel	(25 732 844,00)	54 824 533,00	34 838 510,00	(2 107 547,00)
- Frais financiers		2 577 227,00		112 690,00
+ Produits financiers				
EBT	(25 732 844,00)	52 247 306,00	34 838 510,00	(2 220 237,00)
Résultat extraordinaire				
- Impôt sur les sociétés	2 569 633,00	5 483 080,00	3 087 080,00	2 779 642,00
Résultat net comptable	28 302 477,00	46 764 226,00	31 751 430,00	4 999 879,00

Les ventes et charges d'exploitation

CHIFFRE D'AFFAIRES - VENTES ET CHARGES D'EXPLOITATION



■ Chiffre d'affaires ■ Charges d'exploitation Résultat Net